



LES PEINTRES DANS LA RUE

Mollans sur Ouvèze

Édition 2025

Samedi 26 et dimanche 27 juillet 2025

Règlement intérieur

L'exposition et horaires d'ouverture du public aura lieu, le samedi de 10h à 21h30 et le dimanche de 10h à 18h, dans les rues du vieux village et place du Théâtre de Verdure.

Chaque exposant, de plus de 16 ans, présentera lui-même ses œuvres au public et en aura la garde.

Les reproductions d'œuvres connues ainsi que toute reproduction en série seront interdites.

L'association se dégage de toute responsabilité de perte, vol ou détérioration des œuvres.

Ne sont pas primés, les artistes n'étant pas présents les deux jours.

Accueil des artistes : devant la mairie

Installation : à partir de 8h jusqu'à 9h30

Emplacement : de 4 à 6 mètres selon le nombre d'exposants.

Le prix : il sera décerné par le bureau de l'association, pour exposer à la Chapelle des Arts comme invité d'honneur l'année suivante, lors de la manifestation des peintres dans la rue pendant 10 jours consécutifs.

Remarque : le matériel est non fourni par l'association, il est conseillé de vous munir d'un parasol.

Adhésion et cotisation : 20 € tarif unique par chèque à l'ordre « des peintres dans la rue ».

Réservation : elle sera effective dès réception du règlement et retour de courrier du bureau.

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour quelque motif que ce soit

ASSOCIATION DES PEINTRES DANS LA RUE

Bulletin d'inscription à nous retourner avant le **31 mai 2025** accompagné de votre règlement

à Marie Pagès 20 rue des aires 26170 Mollans sur Ouvèze

Mail : marie.energeticienne@gmail.com

Nom _____

Prénom _____

Adresse postale _____

Portable _____ Mail :

Je désire ____ affiches (inscrire le nombre désiré) que je me propose d'apposer et/ou diffuser dans mon secteur. A venir récupérer à Mollans sur Ouvèze, merci par avance.

Je joins mon règlement de **20 €** et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte

Fait à

Le

Signature